

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-530

présenté par

Mme Folest, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 47, insérer l'article suivant:****Mission « Travail et emploi »**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur l'évaluation de l'ensemble des aides de l'État en faveur de l'apprentissage et la manière dont elles pourraient être réorientées afin de profiter plus largement à l'enseignement professionnel.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et les aides exceptionnelles attribuées aux employeurs d'apprentis à partir de l'été 2020 ont largement stimulé la formation en alternance sous contrat d'apprentissage. Entre 2016 et 2021, le nombre de jeunes en alternance est passé de 438 000 à 800 000 (+82 %) et les entrées en apprentissage ont augmenté de 98 % entre 2019 et 2021.

Dans le même temps, le profil des apprentis a évolué : alors que 63 % du total des apprentis préparaient un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat, ils n'étaient plus que 49 % en 2020. Historiquement, l'apprentissage s'adressait plutôt aux élèves préparant un CAP ou un baccalauréat professionnel et qui connaissent plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail.

De plus, les aides en faveur de l'apprentissage ont largement profité à des établissements d'enseignement supérieur privés appartenant parfois à des fonds d'investissement étrangers.

A travers cet amendement adopté en commission des Affaires culturelles et de l'éducation avec le soutien du rapporteur, il est donc demandé au Gouvernement de présenter un rapport étudiant l'ensemble du dispositif d'aides en faveur de l'apprentissage :

- pour le réorienter vers sa cible « historique » : les enseignements professionnels ;
- pour limiter les effets d'aubaine dont profitent certains établissements d'enseignement supérieur privés.